

Mercredi 4 décembre 2019

Le Cnam et le Conseil des sages de la laïcité inaugurent le cycle *République École Laïcité* le 9 décembre, en présence de Jean-Michel Blanquer

Le lundi 9 décembre 2019, en présence de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Olivier Faron, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), et Dominique Schnapper, présidente du Conseil des sages de la laïcité, inaugurent le cycle de conférences *République École Laïcité*.

Face aux questionnements persistants autour du principe de la laïcité dans les services publics, le Cnam et le Conseil des sages de la laïcité ont décidé d'unir leurs compétences pour organiser ce séminaire de réflexion. À destination, en particulier, des cadres de toutes les fonctions publiques – État, territoriale et hospitalière – les sept séances aborderont, tout au long de l'année 2019-2020, les enjeux actuels et les modalités concrètes d'application du principe de laïcité. Des intervenants reconnus apporteront ainsi leur éclairage et donneront des clés pour accompagner les personnels dans leur action.

La conférence inaugurale sera donnée le 9 décembre par Philippe Raynaud, professeur de science politique à l'université Panthéon-Assas, auteur de *La laïcité, histoire d'une singularité française* (Gallimard, 2019). La séance de clôture, le 16 juin 2020, permettra de tirer les enseignements de l'ensemble des réflexions menées au cours du séminaire, et d'initier une ouverture sur la question de la laïcité en dehors du service public, et notamment de la neutralité religieuse dans l'entreprise.

Programme du cycle de conférences *République École Laïcité*

Conservatoire national des arts et métiers, amphithéâtre Abbé Grégoire,
292 rue Saint-Martin, Paris 3^e, **accès sur invitation et inscription obligatoire.**

Lundi 9 décembre 2019, de 18h à 20h
Séance inaugurale du cycle *République École Laïcité*.

Mardi 14 janvier 2020, de 18h à 20h
Enseignement public et laïcité : le lien consubstantiel.

Mardi 25 février 2020, de 18h à 20h
Les frontières juridiques de la laïcité.

Lundi 9 mars 2020, de 18h à 20h
Laïcité, nom féminin.

Mardi 21 avril 2020, de 18h à 20h
L'islam à la table de la République.

Lundi 18 mai 2020, de 18h à 20h
Laïcité : la loi, les normes et les habitus.

Mardi 16 juin 2020, de 18h à 20h
De la laïcité en dehors du service public : la neutralité religieuse dans l'entreprise.

Le Cnam

Lieu de rencontre entre les mondes académique et professionnel, le Conservatoire national des arts et métiers est le seul établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Disposant d'un fort ancrage territorial en France métropolitaine et ultramarine, et aussi à l'international, l'établissement propose plus de 500 parcours de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. Ces parcours professionnalisants débouchent sur une certification, un titre ou un diplôme et répondent aux besoins des adultes (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants...) qui souhaitent évoluer professionnellement, trouver ou retrouver un emploi, actualiser leurs connaissances et développer leurs compétences. Chaque année, le Conservatoire accueille ainsi environ 55000 auditeurs et délivre plus de 13000 diplômes et certificats.
cnam.fr

Le Conseil des sages de la laïcité

En installant à ses côtés, le 8 janvier 2018, le Conseil des sages de la laïcité, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a exprimé une exigence claire : pilier de notre République, indissociable de la formation des futurs citoyens, la laïcité doit être préservée, transmise et explicitée par nos institutions, au premier rang desquelles, l'école.

Composé de professeurs, inspecteurs généraux, juristes, sociologues, politologues et spécialistes de l'histoire des religions, le Conseil des sages a pour vocation de "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de faits religieux". Par son expertise, il exerce une mission de conseil quant aux méthodes et aux pédagogies et se situe au plus près des préoccupations pratiques des personnels de l'éducation nationale. Il exerce une veille en actualisant un état des lieux de la laïcité à l'école, grâce en particulier à des auditions régulières d'enseignants et chercheurs. Il élabore des documents et rédige des avis à l'attention du ministre. Ses membres participent régulièrement aux actions de formation nationales et académiques.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

Amélie Zanetti

amelie.zanetti@lecnam.net

01 53 01 82 77 | 06 33 59 34 18

[Conservatoire national des arts et métiers](#) | [Musée des Arts et Métiers](#)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
